

# FORUM DES ASSOCIATIONS MONTOISES 2023

## Règlement de Fonctionnement

Le Forum des Associations Montoises se tiendra cette année, les samedi 9 et dimanche 10 septembre 2023, sur le site de Nahuques (Hall et Parc).

#### Préambule : le but de cette manifestation :

- encourager et dynamiser la vie associative locale;
- être un temps de rencontre permettant aux associations de mieux se connaître, de partager et de se faire connaître du public montois.

Tous les domaines d'intérêt seront représentés : culture, solidarité, sport, loisirs, enfance et jeunesse. Au programme de ces journées : informations, inscriptions, animations, initiations, démonstrations, repas, buvettes, tout est organisé pour favoriser les rencontres et les échanges.

Le Forum des Associations Montoises se déroule tous les ans, et est ouvert au public de 9 h 00 à 18 h 00, le samedi et le dimanche (entrée libre).

#### I - Participants:

Le Forum est ouvert à toutes les associations régies par la Loi 1901, déclarées officiellement en Préfecture et ayant fournies à la Mairie les justificatifs nécessaires : statuts, récépissé de déclaration, composition du bureau, attestation d'assurance.

L'Association doit avoir son siège social à Mont de Marsan, ou posséder une antenne sur Mont de Marsan ou des activités connues et reconnues sur Mont de Marsan. Les demandes émanant des associations de l'agglomération montoise seront examinées au cas par cas.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte tant que la fiche d'inscription ne sera pas transmise au service Vie Locale (vie.locale@montdemarsan.fr).

L'attribution d'un stand au Forum des Associations est consentie gratuitement.

Tout stand innocupé le samedi matin à l'ouverture du Forum sera considéré comme abandonné et entraînera une suspension d'inscription pour les 2 prochaines éditions.

#### II - Ouverture du Site : attention

- Fermeture de l'allée de Nahuques accès route de villeneuve (à hauteur de l'entrée au parking situé dans l'ancien camping), sauf les services de secours et de sécurité et les exceptions\*1 et 2 définies ci-dessous le :
  - \* samedi de 9 h 00 à 19 h 00 et \* dimanche de 9 h 30 à 18 h 30
- l'accès au château de Nahuques (portion descendante du château vers le Hall) sera fermée par plots du vendredi 8 septembre au matin jusqu'au lundi 11 septembre à 12h00
- \*1 autorisation exceptionnelle pouvant être accordée par le service Vie Locale pour les véhicules de la Bodega et de la buvette de circuler, par la portion de l'allée montante du château de Nahuques uniquement, pour le bon fonctionnement de l'espace Restauration et pour réalimenter en boissons leurs strands sous la responsabilité des membres de l'association.
- \*2: autorisation pour les véhicules d'exposition de l'association Vieux Pistons Montois et les motos de l'association Customs Landes Rider de stationner sur le terre plein de l'allée longeant l'ancien camping, et donc, à titre exceptionnel, de permetttre à ces véhicules d'expositions d'entrer dans l'enceinte du parc, sous la responsabilité des membres de l'association. Les véhicules ne pourront pas circuler librement dans l'enceinte et devront rester stationner dans le terre-plein de l'allée centrale de Nahuques, à l'entrée de l'enceinte d'exposition. Un minimum de déplacement devra être prévu par l'association.

Cette nouvelle mesure, de sécurité, autorise toutefois l'accès à proximité du Hall de Nahuques, pour les exposants, le samedi de 7 h 00 à 8 h 00 et le dimanche de 8 h 00 à 9 h 00. Les exposants doivent prendre la mesure suivante et la respecter :

- seule les voitures d'exposants pourront y accéder;
- L'accès au site et la gestion des parkings et du parking pour personnes à mobilité réduite sont confiés à l'association A.R.M.
  - Ouverture de l'ancien Camping comme "parking prioritairement réservé aux exposants et aux personnes handicapés".

#### III - Installation d'un stand :

La Ville de Mont de Marsan s'engage à accueillir les associations soit à l'intérieur du Hall de Nahuques, soit à l'extérieur, devant le Hall de Nahuques ou sous les arbres. La ville de Mont de Marsan fournira :

- dans le Hall de Nahuques : un stand composé d'un espace d'affichage, d'une table et de deux chaises ainsi qu'un branchement électrique (bloc prises pour 4 stands),
- à l'extérieur devant le Hall de Nahuques : un stand composé d'un espace d'affichage, et de deux chaises avec branchement électrique, le tout sous chapiteau et sur plancher,
- à l'extérieur, sous les arbres : quelques stands avec chapiteau et chalet, tables et chaises. Pour les derniers inscrits, possibilité d'installer leur propre matériel dans cette zone (petit chapiteau, tables, chaises).

L'inauguration officielle ayant lieu le samedi matin à partir de 9 heures, l'installation des stands devra être achevée ce même jour à 8h45. Les associations pourront accéder à leur stand dès le vendredi 8 septembre 2023, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 20 h 00 et le samedi 9 septembre 2022 de 7 h 00 à 8 h 00. L'ouverture des portes sera effectuée par le service Vie Locale, seule détentrice d'un jeu de clé.

Ces horaires sont à respecter impérativement pour permettre aux services municipaux de fonctionner correctement.

#### IV - Surveillance - Sécurité du Forum :

Le gardiennage du site, à la charge de la Mairie de Mont de Marsan, par une société de sécurité, sera assuré du :

- vendredi 8 septembre 2023, 20 h 00, au samedi 9 septembre 2023, 07 h 00,
- samedi 9 septembre 2023, de 19 h 30, au dimanche 10 septembre 2023, 08 h 00,
- dimanche 10 septembre 2023, de 19 h 00, au lundi 11 septembre 2023, 08 h 30

Chaque exposant prend en charge l'assurance du matériel installé dans son stand sous sa responsabilité, la Ville de Mont de Marsan ne pouvant être tenus pour responsable des vols ou détériorations qui pourraient survenir.

### V – Obligations liées à la tenue des stands :

L'association s'engage à :

- à signaler clairement son nom,
- par égard pour les visiteurs, à maintenir le stand en activité en assurant une présence physique au stand, le samedi de 9 h 00 à 18 h 00 et le dimanche de 9 h 00 à 18 h 00;
- à respecter ses voisins en évitant toute nuisance sonore si un support diffusant de la musique ou du son est utilisé sur le stand;
- à nettoyer et plier la(les) table(s) et à empiler les chaises à la fin du forum;
- à ne laisser aucun papier, prospectus, affiche au niveau du stand, à l'issue du forum (containers à votre disposition à l'extérieur du Hall).

#### VI – Démontage des stands :

Le démontage des stands pourra commencer le dimanche à partir de 18 h 00 - 18 h 30. Aucun véhicule ne sera autorisé sur le site de Nahuques, avant cet horaire, et sous réserve de l'absence d'un public trop important, pour des raisons de sécurité. L'ouverture des barrières est placé sous la responsabilité du service Vie Locale et de la Police Municipale, seuls habilités à laisser circuler les véhicules.

#### VII - Promotion:

La ville de Mont de Marsan assure la promotion globale de la manifestation (panneaux lumineux, affichages, flyers, site internet, journaux municipaux) sans prendre en charge la publicité de chaque exposant.

Nous vous rapellons qu'à l'occasion du 40ème Forum des Associations Montoises, un apéritif Tapas sera proposé au niveau de la Bodéga.

A MONT DE MARSAN LE :
LE PRESIDENT de l'Association :
Adresse Mail:
(marquer la mention lu et approuvé et signature)